

# LES AMIS DE MEGEVE

Association déclarée selon la Loi du 1 Juillet 1901

Siège à Megève : 85 Impasse de l'Hermine Blanche "la Chaille"

AOUT 1993

## LETTRE D'INFORMATION N° 3

Saluons, en préambule une innovation de la Municipalité : la diffusion de "MEGEVE AU COEUR" dont le N°1 est daté du 14 Juillet.

Cet outil de communication qui s'ajoute à l'Officiel de Megève, prend pour devise :

"Expliquer - Informer - Ecouter - Répondre"

et s'annonce mensuel.

### ROUTE A CREER DU TOUR AUX PERCHETS

Depuis plusieurs années, nous ne cessons d'alerter la Municipalité sur les dangers que comportent pour la sécurité des personnes et des biens les difficultés de desserte spécialement en hiver, du Plateau du Mont-d'Arbois et du secteur du Tour, à raison de l'impossibilité pour ambulances et pompiers d'intervenir dans les délais nécessaires.

L'ouverture de la route du Tour aux Perchets - décidée et jalonnée en 1974 est inscrite au POS comme opération N°2. Le chemin du Tour constituerait son assiette dans sa partie haute. Elle déboucherait en aval dans la voirie des Hauts de Rochebrune sans entraver aucune piste de ski.

Cette ouverture est indispensable pour améliorer la fluidité du trafic automobile dans ces secteurs, donc leur sécurité.

Au cours d'une visite récente sur place, nous avons réitéré auprès de Monsieur le Maire notre insistance pour que soit prise sans retard une décision d'exécution du projet de 1974. La multiplication des constructions depuis lors rend sa réalisation actuelle encore plus nécessaire.

### LUTTE CONTRE LES PANNEAUX PUBLICITAIRES ABUSIFS

Sur notre insistance, Monsieur le Maire de Megève a pris le 25 Juin dernier un arrêté définissant le périmètre d'agglomération - au delà duquel les panneaux publicitaires seront strictement réglementés après rapport d'un groupe de travail ad hoc à constituer par le Préfet de Haute-Savoie - ; ce groupe comprenant 9 membres : 3 élus, 3 représentants de l'Administration et 3 professionnels de la publicité et, sur sa demande, une association locale telle que la nôtre, avec voix consultative.

Cette demande a été formulée par nos soins par lettre au Maire du 26 Février 1992.

Monsieur le Maire nous a indiqué que d'ores et déjà sur les 238 panneaux dénombrés le long de la RN212 de Sallanches à Praz - dont 160 illicites, plus de 60 ont été supprimés avec l'assistance du chef de la Subdivision de la D.D.E. et que selon nos vœux il est décidé à poursuivre cette action notamment aux abords de la route du Mont-d'Arbois.

Quant aux emplacements publicitaires fixes et autorisés à l'intérieur de l'agglomération, le Conseil Municipal a décidé le 25 Juin dernier une majoration de leur taxation.

\*\*\*\*\*

### ROYAL MEGEVE \*\*\*\*\*

Pierre et Vacances SA a créé la surprise en annonçant le 22 Juin que la défaillance d'un investisseur japonais ne permettait plus le bouclage du tour de table pour l'investissement hôtelier et pour l'hydrothérapie alors que celui nécessaire aux locaux commerciaux, au Casino et à la Résidence de Tourisme reste assuré.

Un sursis a été sollicité jusqu'au 31 Décembre 1993 pour acquérir les terrains et ce moyennant la prise en charge, conforme à la Convention de ZAC, de 50% des intérêts des emprunts contractés par la Commune pour l'acquisition par elle de ces terrains à rétrocéder.

Le Conseil Municipal a accordé le 25 Juin ce délai, étant entendu qu'il s'agit d'une ultime prorogation alors même que le groupe Lucien Barrière, futur exploitant potentiel, a confirmé son attachement au projet.

Mais "si l'hôtel ne se réalise pas, il n'y aura pas de résidence hôtelière" d'ixit le Maire. Affaire à suivre....

En tout cas la SNCF abandonnera l'autogare actuelle et s'installera incessamment dans le nouvel édifice Place de la Gendarmerie.

\*\*\*\*\*

### **JARDIN ALPIN ET CHAPELLES DU CALVAIRE**

Une vive déception nous est causée par le Jardin alpin dont la création à proximité de la Montée du Calvaire, selon la suggestion de notre regretté ami Jean Couten a été décidée l'an dernier par Monsieur le Maire.

La réalisation programmée au printemps dernier a rencontré une difficulté imprévue et un retard du fait d'un cours d'eau souterrain qui sourd en partie haute et alimente un tènement inférieur (déjà canalisé sous le 2ème sous-sol du parking des Alloz).

Dans ce même secteur un plan pluri-annuel de restauration des Chapelles du Calvaire (site inscrit à l'inventaire) a été présenté à la Direction Départementale de l'Architecture. Son avis, sans doute positif, est attendu en Septembre ; une première tranche annuelle de 150 000 F.- sera consacrée aux toitures.

\*\*\*\*\*

### **ACTIONS CONTENTIEUSES ENGAGEES PAR LA COMMUNE :**

1° - contre le Préfet de Haute-Savoie qui s'oppose à la ratification de la délibération du Conseil Municipal du 6.11.1992. Soucieux d'éviter la construction de locaux d'habitation trop exigus, il avait introduit dans le POS une disposition prescrivant que la SHON de tout logement doit être supérieure à 35 m2.

Nous approuvons la Municipalité qui fait appel du jugement du Tribunal Administratif l'ayant déboutée.

#### **2° - contre la S.C.I. "Les Airelles"**

Le feuilleton de cette affaire scandaleuse se poursuit : un jugement du Tribunal Administratif de Grenoble du 3 Juin 1993 a déchargé cette Société de Construction et la Banque VERNES, sa caution, du paiement de l'indemnité dite "participation" de 3.308.933 F.- valeur 1982, que lui réclame la Commune sur la base des dispositions du Code de l'Urbanisme pour dépassement de densité, au motif que le permis de construire de régularisation du permis antérieur annulé a été déclaré illégal par le Conseil d'Etat (l'accessoire suivant le principal...)

Sur notre insistance la Commune fait appel, à défaut de quoi, notre association aurait exercé cette action, comme le permet l'article L 316 - 4 du Code des Communes.

\*\*\*\*\*

### **URBANISME**

Monsieur le Maire de Megève a assuré que le POS de la Commune ne serait pas modifié avant 1995 et ce selon la recommandation du rapport Lebetoulle et le projet de réforme du Code de l'Urbanisme.

Nous lui en avons exprimé notre satisfaction.

\*\*\*\*\*

D'autre part, un arrêt du Conseil d'Etat du 14 Décembre 1992 concerne les possibilités de construction dans les Communes de Montagne : selon la Loi Montagne, l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs et villages existants. Cette décision est lourde de conséquences.

En vertu de ce principe, un modificatif du POS de Saint-Gervais a été annulé.

Toute modification future du POS de Megève devra tenir compte de cette décision du Conseil d'Etat.

\*\*\*\*\*

## TRAVAUX DE VOIRIE ET AUTRES

Un petit parking à ciel ouvert a été créé à la place du Cabaret Le Chatam incendié, et ce à la satisfaction des commerçants, du secteur et de leurs clients. Mais il subsiste une armature en béton - fort laide - elle sera supprimée - ou camouflée à l'automne.

Le torrent des Follières au Planellet a été endigué -fort bien- par un enrochement jusqu'à son confluent avec le Glapet, ce qui devrait éviter aux riverains à l'avenir les débordements catastrophiques qui s'étaient produits il y a quelques années.

Le revêtement de la route du Mont-d'Arbois est en très mauvais état, comme le constate tout un chacun. S'agissant d'une voie départementale, la Municipalité n'a pas le pouvoir de décider le moment de la réfection nécessaire - celle-ci ne s'effectuera qu'après deux phases de travaux :

1° - murs de soutènement aux deux points d'affaissement datant de Décembre 1992 - colmatés tant bien que mal et protégés depuis contre les eaux de ruissellement par des baches provisoires (coût 3,5 Millions de Francs)

2° - création d'un réseau d'égoûts remédiant aux causes de ces affaissements : convergence d'eaux souterraines issues de terrains en amont.

Espérons que ces travaux ne tarderont pas.

Nous avons attiré l'attention de Monsieur le Maire sur le rétrécissement de la route du Mont-d'Arbois, un peu plus haut que le Beau-Site - là où affleurent les rochers - et le défaut de cheminement spécialement protégé et la sécurité des piétons entre les Pettoreaux et le Thélevex, qui est, de ce fait, mise en péril.

Nous avons exprimé le vœu qu'à la naissance du chemin piétonnier descendant des Pettoreaux vers Megève, quelques rondins soient disposés en marches pour atténuer la raideur de la pente et le risque de glissade par temps de gel.

\*\*\*\*\*

## REMISE EN ETAT DE LA STATION INTERMEDIAIRE DE LA PRINCESSE

Au printemps la foudre a provoqué l'incendie et la destruction totale du restaurant "Chez Tartine" et des installations mécaniques du 2ème tronçon de télébennes.

Les compagnies d'assurance respectives du restaurant et de la S.F.H.M. propriétaire des remontées mécaniques et leurs experts sont en discussions prolongées - de telle sorte que les travaux de remise en état du télébenne (à l'identique? ou selon un projet de diversification ?) ne sont pas encore commencés - ce qui fait douter de leur achèvement à Noël.

L'afflux de trafic automobile qui en résulterait, augmenterait les difficultés déjà trop grandes d'accès au Mont-d'Arbois.

\*\*\*\*\*

**LES INSTALLATIONS DE LA COTE 2000** cédées par la S.F.H.M. à la ville doivent être remplacées dans un délai indéterminé.

\*\*\*\*\*

## FOUR A PAIN DES PERCHETS

Le toit de ce four pittoresque - (et communal) s'est, hélas, - effondré pendant l'hiver 1991. Nous avons demandé à Monsieur le Maire de faire en sorte que cesse l'aspect lamentable de cette ruine mutée en dépotoir.

\*\*\*\*\*

## DECHARGE DE VERY

Conformément au vœu que nous avons exprimé, elle a été camouflée - mais il subsiste à son approche un terrain -privé- utilisé comme dépôt d'engins rouillés - bien regrettable.

\*\*\*\*\*

## IMPOTS LOCAUX

La loi du 6 Février 1992 a institué la transparence des finances locales.

Les villes de plus de 3.500 habitants doivent publier des ratios rapportés au nombre d'habitants.

Ainsi, en ce qui concerne Megève, par rapport à une moyenne nationale de 1,  
les impôts sont au niveau - 0,98  
et l'endettement à 1,78

\*\*\*\*\*

**DES RONDS POINTS GIRATOIRES** sont prévus sur la R.N.212 :

- à l'entrée Sud, avec antenne vers les Fermes de Marie et la Riente Colline d'une part et une rocade en direction du Jaillet d'autre part,
- et à l'entrée Nord, au carrefour du Pont d'Arbon et de la route de Vauvray, ce qui facilitera la circulation.

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS REGIONALES

### Elections Législatives - score -

Dans la 3ème Circonscription

à Megève

Inscrits	67.838		3.362	
Votants	43.154	63%	2.189	
Votes exprimés	37.785	55,7%	2.062	
M. Meylan UPF	23.880	63,2% Elu	1.526	74%
M. Martin FN	13.905	36,8%	236	26%

### 2ème Tunnel de Chamoise à Nantua sur l'A 40

Son ouverture est prévue fin 1995 (avec subvention de 40% de la CEE)

Un 2ème Tunnel sous le Mont-Blanc (ou Fréjus) a été jugé non nécessaire par les ministres français et italiens de l'Équipement.

\*\*\*\*\*

## COTISATIONS

Une quarantaine de Sociétaires ont omis - par oubli - de verser leur cotisation 1993. Un rappel leur a été envoyé.

Nous invitons tous les Sociétaires fidèles à un effort de recrutement de nouveaux membres ; tant il est vrai que l'influence d'association telle que la nôtre - dont le rôle d'aiguillon est reconnu - dépend du nombre et de la détermination de ses membres.

Notre objectif est d'atteindre plusieurs centaines de membres, ce qui accroîtra les capacités d'intervention. Des bulletins d'adhésion sont à la disposition des "recruteurs" chez les administrateurs.

Enfin, nous sommes à votre disposition pour centraliser les questions que vous vous posez en matière d'environnement et que, renforcées de notre appui, nous transmettrons à la Municipalité - dans le cadre du dialogue souhaité.

L'Assemblée Générale se tiendra au **PALAIS DES SPORTS** le **MARDI 28 DECEMBRE A 17h30.**

Nous comptons sur votre présence, nombreux.